

30 DÉC. 2013

Service Courrier

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

30 DEC. 2013

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Bureau des Politiques

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

SEANCE du 19 DECEMBRE 2013
(2^{ème} séance sans quorum)

DLB 1011/13

L'an deux mille treize et le Jeudi 19 Décembre à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : MM. Robert BAISSÉ, Guilhem BONNARIC, Adam DA SILVA, André GALINIER, Alain HUC, Yves LAUGE, Michel LOUP, Pierre MARHUENDA, Michel ODILE, Guy ROUDIER, Alain RYLAUX, Alain SENEGAS.

Absents excusés : Mme Nathalie ESTELLON
MM. Bernard CHAUD, Henri GRANIER, Robert GELY, Philippe HUPPE, Alain SENEGAS.

Objet : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 06 JUILLET 2011,
INTERVENU ENTRE LE SICTOM ET LE SIVOM DU CANTON D'AGDE
POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX SUR LE SITE DU CET DE BESSAN

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 06 Juillet 2011, une convention portant sur:

- des travaux relatifs à la réhabilitation du CET de BESSAN, pour une somme de 269 697,75€ TTC, travaux exécuté par le SICTOM et prise en charge, financièrement, par le SIVOM du canton d'Agde,
- un suivi trentenaire, à la charge du SICTOM, pour un cout estimé à 30 000€/an.

Il ajoute que, le SIVOM du canton d'AGDE et la Mairie de BESSAN, ont manifesté le souhait de voir réaliser des travaux complémentaires consistant en:

- l'agrandissement, à hauteur de 300m³ du bassin tampon des eaux fluviales,
- la reprise du chemin des poissonniers sur le flan opposé de la décharge, sur une longueur de 50m, au droit de la mouillère.

Les travaux précités sont estimés à 16 881,54€ TTC.

Il ajoute que, pour assurer l'exécution de ces travaux, il conviendrait de passer un avenant à intervenir entre le SICTOM et le SIVOM du canton d'AGDE, dont il donne lecture et invite les membres présents à se prononcer.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé de son Président,

Considérant que la bonne gestion du CET de BESSAN rend nécessaire l'exécution des travaux, destinés à sécuriser la structure et faciliter l'accès au site,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

A

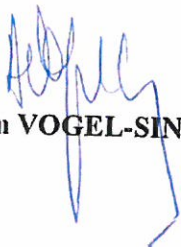
ADOpte l'avenant sus exposé à intervenir avec le SIVOM du canton d'AGDE, tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE son Président à le signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

Le Président,


Alain VOGEL-SINGER



SOUS-PRÉFECTURE BEZIERS
REÇU LE

30 DEC. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

SICTOM PEZENAS - AGDE
REÇU LE

30 DEC. 2013

Service Courrier